AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0327
FR0000073843-FS0144

3 mars 2014

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 février 2014, la société à responsabilité limitée Cloud Invest[1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 février 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote et 15% du capital de la société ITS GROUP et détenir individuellement 1 193 518 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 15,58% du capital et 12,48% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)[3].

 M. Jean-Michel Benard **n'a franchi directement et indirectement aucun seuil** et a précisé détenir, au 19 février 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Cloud Invest qu'il contrôle, 2 281 688 actions ITS GROUP représentant 3 369 858 de droits de vote, soit 29,78% du capital et 35,22% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Cloud Invest	1 193 518	15,58	1 193 518	12,48
Jean-Michel Benard	1 088 170	14,20	2 176 340	22,75
Total Jean-Michel Benard	**2 281 688**	**29,78**	**3 369 858**	**35,22**

2. Par le même courrier, complété notamment par un courrier reçu le 3 mars 2014, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Cloud Invest a déclaré :

 - l'exercice des 593 518 BSAR détenus par la société Cloud Invest a été réalisée par recours en partie à des fonds propres et en partie à un endettement bancaire (d'un montant total de 1 200 000 euros, remboursable sur 5 ans) ;

 - la société Cloud Invest agit seule, sous le contrôle de son gérant et associé unique, M. Jean-Michel Benard ;

 - la société Cloud Invest a exercé la totalité des BSAR qu'elle possédait ;

 - la société Cloud Invest et M. Jean-Michel Benard rappellent qu'au titre de l'assimilation de leurs participations, ils détiennent plus du tiers des droits de vote théoriques d'ITS GROUP ;

[1] Contrôlée par M. Jean-Michel Benard.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 660 544 actions représentant 9 567 187 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] À cette occasion, M. Jean-Michel Benard a franchi directement en baisse les seuils de 15% du capital et 25% des droits de vote de la société ITS GROUP.

- ni la société Cloud Invest ni M. Jean-Michel Benard n'ont l'intention d'accroître leur participation directe ou indirecte au-delà du niveau désormais atteint, sauf volonté éventuelle de son associé unique, M. Jean-Michel Benard, d'apporter tout ou partie de sa participation directe à Cloud Invest ;

- ni la société Cloud Invest ni M. Jean-Michel Benard n'envisagent de procéder aux opérations listées à l'article 223-17 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- ni la société Cloud Invest ni M. Jean-Michel Benard ne sont parties à des accords et/ou instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- ni la société Cloud Invest ni M. Jean-Michel Benard n'ont conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'ITS GROUP ;

- la société Cloud Invest n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur d'ITS GROUP, étant précisé que M. Jean-Michel Benard est président directeur général d'ITS GROUP. »
